

## F.A.Q. Espaces Jeunes

### Inscriptions :

#### **Où peut-on trouver le dossier d'inscription ?**

Le dossier d'inscription se trouve sur le site de la Mairie, Onglet Enfance-Sénior/Espaces Jeunes. Une fois rempli, merci de le déposer au Pôle Enfance-Jeunesse ou de l'adresser par mail à [enfancejeunesse2@mairie-sne.fr](mailto:enfancejeunesse2@mairie-sne.fr)

#### **A quel ordre doit-on adresser le chèque de 10 euros ?**

Aucun chèque doit être donné.

Les 10 euros d'adhésion vous seront facturés lors de votre première facture pour l'Espace Jeunes.

### Les vendredis

#### **Est-ce grave d'arriver pour 18h au lieu de 17h ?**

Non. Sauf mention contraire, les horaires précisés sur les programmes ou dans les mails d'informations sont les horaires d'ouvertures de l'Espace Jeunes

#### **Quand est-ce que la soirée se termine ?**

Elle se termine à 22h. Il est en revanche possible de partir plus tôt dans la mesure où ce départ anticipé est prévenu par mail ou par SMS.

## **Quand est-ce que les réservations pour les vendredis soir se terminent-elles ?**

Les demandes de réservations et d'annulations sont possibles sur le portail famille jusqu'à 9h le jeudi matin.

Pour toute demande de réservations de dernières minutes, merci d'adresser un SMS au 06-59-07-86-67 ou un mail à [enfancejeunesse2@mairie-sne.fr](mailto:enfancejeunesse2@mairie-sne.fr)

## **Il y a-t-il une facturation en cas d'annulation de dernière minute ?**

Oui, il y a une facturation en réponse au désagrément causé. Certaines activités sont prévues et organisées selon un nombre de jeunes. En cas d'absence, cela peut perturber l'organisation.

## **Doit-on fournir un pique-nique le vendredi soir?**

Non, le repas est fourni et est compris dans le tarif de la soirée.

## **Il y a-t-il des sorties prévues le vendredi soir ?**

Pour des raisons de locations de minibus, il n'y a pas de sorties les vendredis soir. En revanche, il est possible qu'il y ait des déplacements dans la commune au cours de la soirée (Parc des Ecoutoux, Stade de Rugby...). Ces déplacements seront inscrits sur une Fiche de Sortie que vous trouverez sur le portail vert du plateau sportif, ou sur l'Algeco de l'Espace Jeune.

## **Est-il possible de venir après le repas ?**

Les jeunes sont conviés, de préférence, à venir avant le repas puisque celui-ci est compris dans le tarif. Il est toutefois possible de venir après mais le tarif de la soirée restera le même.

## **Vacances :**

### **Quand les réservations ouvrent-elles ?**

Pour chaque semaine de vacances (Petites et grandes), les inscriptions ouvrent 1 mois avant et cela pendant 3 semaines. Elles se clôturent le vendredi matin de l'avant dernière semaine avant les vacances.

Ainsi, pour les prochaines vacances, les réservations seront :

- Du 22/01 au 09/02 pour les vacances de Février
- Du 18/03 au 04/04 pour les vacances d'Avril
- Du 03/06 au 28/06 pour les vacances de Juillet
- Du 10/06 au 19/07 pour les vacances d'Août

Toutefois, afin d'être en accord avec le public accueillis, les réservations pour l'espace jeunes sont plus souples. Lorsqu'il reste de la place, nous pouvons prendre votre inscription à la dernière minute. Pour cela, il vous suffit de contacter Raphaël par mail à [enfancejeunesse2@mairie-sne.fr](mailto:enfancejeunesse2@mairie-sne.fr) ou SMS au 06-59-07-86-67.

### **Doit-on fournir un pique-nique pour la journée ?**

Oui. Sauf mention contraire, toutes les activités en journée nécessitent un pique-nique.

## **L'espace Jeunes et son fonctionnement**

### **Sommes-nous obligés de faire l'activité si celle-ci ne nous plaît pas ?**

Non, les activités sont proposées. Il convient cependant de ne pas déranger l'activité si l'on n'y participe pas.

## **En cas de régime alimentaire particulier, doit-on apporter son propre repas ?**

Non. Les menus sont essentiellement élaborés pour convenir à tous les régimes, avec ou sans proposition d'aliments alternatifs.

## **Comment peut-on autoriser une tierce personne non renseignée sur le dossier d'inscription, à récupérer un jeune ?**

Il est possible d'autoriser une personne :

- Sur une longue durée, en envoyant un mail sous le format suivant à *enfancejeunesse2@mairie-sne.fr* :  
**« Je, soussigné(e) ....., autorise..... à récupérer mon enfant..... à la fin de l'Espace Jeune et cela, jusqu'à la fin de l'année. »**
- De manière ponctuelle, en envoyant un SMS indiquant l'identité de la personne récupérant l'enfant au 06-59-07-86-67. Une pièce d'identité pourra être demandée.

## **Les cases pour réserver sont grisées sur le portail famille. Est-ce normal ?**

Si les cases sont grisées, cela signifie que le délai pour les réservations est dépassé. Il convient alors de passer par SMS ou Mail.

## **Un message vocal a été laissé, suis-je sûr que ma demande de réservation a été prise en compte ?**

Non, une demande de réservation est acceptée lorsqu'une réponse, positive ou négative, est apportée. Pour cela, il est impératif de passer par mail ou par SMS afin avoir une trace écrite.

## Communication :

### **Où peut-on trouver le programme des activités ?**

Sur le site de la Commune, Onglet Enfance-Sénior/Espaces Jeunes. Ils sont régulièrement mis à jour. Par ailleurs, un mail d'informations est envoyé à chaque début de semaine pour rappeler la soirée du vendredi.

## Facturation :

### **Quand est-ce que les factures sont-elles transmises ?**

La facturation est effectuée à chaque petites vacances et concerne la période scolaire et les vacances précédentes. Les factures sont ensuite envoyées durant les semaines qui suivent comme indiqué sur l'échéancier suivant:

<u>Période 1</u> (de la rentrée jusqu'aux vacances d'automne non-inclues).	Entre le <b>13 et le 26 novembre.</b>
<u>Période 2</u> (des vacances d'automne jusqu'aux vacances de fin d'année non-inclues).	Entre le <b>15 et le 28 janvier.</b>
<u>Période 3</u> (des vacances de fin d'année et jusqu'aux vacances d'hiver non-inclues).	Entre le <b>11 et le 24 mars.</b>
<u>Période 4</u> (des vacances d'hiver jusqu'aux vacances de printemps non-inclues incluses).	Entre le <b>13 et le 26 mai.</b>
<u>Période 5</u> (des vacances de printemps jusqu'au dernier jour d'école).	Entre le <b>22 et 28 juillet.</b>
<u>Période 6</u> (les vacances d'été)	Entre le <b>15 et 30 septembre.</b>

## **Une absence est-elle facturée ?**

Oui, sauf en cas de raison médicale avec justificatif.

## **Mon quotient familial a baissé, pourtant celui-ci n'a pas été pris en compte pour la facturation.**

Pour qu'un quotient familial soit pris en compte, il est nécessaire de l'envoyer par mail à [enfancejeunesse2@mairie.sne.fr](mailto:enfancejeunesse2@mairie.sne.fr) dès réception de celui-ci.